



Création d'entreprise et sécurité juridique

Du digital, ni trop ni trop peu

Des plateformes pour les formalités automatisées, un avocat pour le conseil à valeur ajoutée et la stratégie

Créer son entreprise peut aujourd'hui se faire en quelques clics sur Internet, grâce aux plateformes en ligne des start-up du droit qui ont clairement facilité les démarches administratives en standardisant les documents juridiques. Rapides, simples et peu coûteux, ces services sont tentants. Pourtant, le recours à un professionnel du droit en chair et en os reste conseillé pour mettre toutes les chances de son côté de développer une activité pérenne. En cas de budget limité, il est désormais possible d'obtenir ses propres documents en ligne et de les faire relire par un avocat à moindre coût. La sécurité juridique de son entreprise reste un investissement qu'il ne faut pas négliger.



“Les entreprises ont l'impression de faire des économies, mais sur le long terme, c'est une erreur. Il faut s'astreindre à réfléchir à l'organisation de l'entreprise en fonction de son évolution.” Marion Ayadi, Raphaël Avocats.

Le travail de l'avocat, que des algorithmes ne pourront jamais remplacer, consiste à aider le futur entrepreneur à établir un véritable business plan en prenant en compte les parties en présence

Ces techniciens du droit ne sont pourtant pas toujours très abordables. “Pour un profane, il est toujours difficile d'identifier le bon interlocuteur, et les tarifs des avocats restent encore opaques”, constate Pierre Aidan. Le succès des start-up du droit est effectivement dû notamment à la lisibilité des prix. Avec LegalStart, par exemple, il faut compter entre 300 et 400 euros tout compris, des documents juridiques à l'immatriculation et à la notification aux greffes, pour créer une société civile ou commerciale. Les entrepreneurs attendent

tous la même chose : des services simples et rapides, à un prix totalement transparent. “Les entreprises ont l'impression de faire des économies, mais sur le long terme, c'est une erreur. Il faut s'astreindre à réfléchir à l'organisation de l'entreprise en fonction de son évolution”, insiste Marion Ayadi, avocate associée du cabinet Raphaël Avocats. Face à ce constat, de plus en plus de cabinets d'avocats proposent des forfaits avec des offres claires et précises. Néanmoins, les dirigeants en herbe sont tentés d'utiliser en premier lieu ces services de documents en ligne,

plus ou moins personnalisables.

Un accompagnement sur mesure

Avec ce type d'offres, le futur dirigeant rédige lui-même ses statuts, définit son activité principale, choisit son régime d'imposition et remplit les documents. Une standardisation qui, à terme, pose un véritable problème, selon Arnaud Touati, avocat au sein du cabinet Alto Avocats et spécialiste du droit des sociétés : “Idéalement, des actes comme le pacte d'actionnaires ou les conditions générales doivent être

Sécurité juridique de l'entreprise, les bons réflexes

Avant de créer sa propre structure, le futur entrepreneur doit se poser un certain nombre de questions concernant la nature de l'activité développée, le lieu d'implantation, la forme juridique, etc. Mais avant toute chose, il convient de se demander ce qui constitue une entreprise : un produit, un marché, une organisation. En étant parfaitement conscient de cette équation, l'entrepreneur va alors mettre toutes les chances de son côté afin d'assurer la pérennité de son projet au-delà des cinq premières années. Entreprendre, c'est créer une organisation correctement structurée dont la sécurité juridique ne doit pas non plus être mise de côté.

Six bons réflexes peuvent être retenus. La liste n'est pas exhaustive, mais elle permet de sécuriser l'entreprise au moment de son lancement :

1. Adopter la bonne structure

d'entreprise. Les avantages de la création d'une structure adaptée, même sans associés, ne sont pas négligeables. Un tel choix permet notamment de limiter la responsabilité de l'entrepreneur dans ses apports, ou de faire entrer des associés plus facilement par la suite.

2. Clarifier les accords entre fondateurs. Il est en effet vivement conseillé de penser aux bonnes règles de gouvernance dès le début.

3. Protéger le patrimoine de l'entreprise.

4. Encadrer sérieusement les relations commerciales par le biais de contrats relus par des avocats.

5. Trouver le bon statut pour les collaborateurs : sont-ils indépendants ou salariés ? Là aussi, il est

vivement conseillé de faire appel à un professionnel du droit pour établir des contrats de travail.

6. Sécuriser les droits des locaux de l'entreprise. Faut-il dans un premier temps faire appel aux services d'un incubateur ? En cas de location de bureaux, quel bail choisir ?

Autant de questions qu'il convient de se poser dans la première phase de création. ■

Entreprendre c'est créer une organisation correctement structurée dont la sécurité juridique ne doit pas être mise de côté



“La sécurité juridique peut être un vrai facteur de croissance de l'entreprise”. Philippe Wagner, Captain Contrat.

DELPHINE IWEINS

Au 1^{er} septembre dernier, la France comptait 418 890 nouvelles entreprises depuis janvier 2016. Un chiffre en constante augmentation. Qu'elles soient sous forme d'autoentreprises ou de sociétés commerciales avec plusieurs associés, leur création soulève de nombreuses questions juridiques. Le recours à un juriste ou un avocat est-il pour autant obligatoire? A priori non, même si le marché de la création d'entreprise est encore très proche des professionnels du droit, particulièrement les experts-comptables. “Les entrepreneurs sont convaincus par la dématérialisation des documents juridiques”, remarque Pierre Aidan, cofondateur de la start-up du droit LegalStart. L'accompagnement par un expert du droit dès le

début de son activité peut pourtant éviter bien des désillusions et des complications par la suite.

Les start-up du droit en embuscade

Depuis plusieurs années, les formalités de création d'entreprise ont été considérablement simplifiées. Par exemple, en se rendant sur le site www.guichet-entreprises.fr, il est possible d'effectuer toutes les démarches en ligne en 45 minutes, et même d'obtenir les autorisations nécessaires à l'exercice d'activités réglementées. Pourtant, dans les faits, de nombreux points peuvent vite devenir flous si l'on n'est pas aguerrri, comme la réalisation des statuts pour créer une Société à responsabilité limitée (SARL) ou une Société par actions simplifiée (SAS). Ces statuts, valables durant toute la durée de vie de l'entreprise, impactent chacune de ses décisions, et par conséquent son

avenir. “Les entrepreneurs ont toujours des questions. La sécurité juridique peut être un vrai facteur de croissance de l'entreprise. C'est pourquoi il est important d'y répondre via des professionnels du droit”, confirme Philippe Wagner, cofondateur de Captain Contrat.

“Les entrepreneurs sont convaincus par la dématérialisation des documents juridiques.”
L'accompagnement par un expert du droit dès le début de son activité peut pourtant éviter bien des complications par la suite

